

# LUZILLÉ ET VOUS, LE JOURNAL DE VOTRE MUNICIPALITÉ

MAI 2026



## LE MOT DU MAIRE

Voici le premier numéro de la nouvelle feuille d'information municipale de Luzillé. Elle se veut plus simple, plus fréquente, et donc plus proche de l'actualité. Nous essaierons de la faire paraître tous les deux mois. Elle sera distribuée par vos élus eux-mêmes avec qui, si vous les croisez à ce moment-là, vous pourrez discuter. Elle est centrée sur l'action municipale et sur ce que gère la commune ainsi que sur les événements dans lesquels cette dernière est impliquée. Par conséquent, elle n'a pas vocation à servir de support de communication aux autres acteurs de la vie luzilloise comme les associations ou les entreprises, sauf à annoncer des événements ponctuels intéressant l'ensemble de la population. Néanmoins, les associations pourront profiter de la tournée de distribution de la feuille municipale pour faire distribuer leurs propres supports de communication.

Les autres moyens de communication que la nouvelle municipalité conserve sont le site Internet à l'adresse [www.luzille.fr](http://www.luzille.fr), les panneaux d'affichage dont nous allons vérifier l'état et la bonne répartition, ainsi que l'application "Panneau Pocket" qui est particulièrement dédiée aux acteurs publics locaux. En revanche, il a été décidé de ne plus recourir à l'application "Facebook".

Sur le fond, la nouvelle municipalité est au travail. Après la première séance d'installation tenue le 20 mars, le conseil municipal s'est à nouveau réuni le 3 avril et le 22 mai. Nous y avons réparti les responsabilités internes, avec notamment l'élection du maire et des adjoints, et la constitution des commissions municipales. Nous avons aussi procédé à la désignation des représentants de la commune au sein des instances extérieures, en particulier celles de la communauté de communes.

Nous avons pris en main les dossiers et chantiers en cours, notamment à la maison des associations, à l'école, ou dans le multi-commerces de la rue du 14 juillet. Merci à la précédente municipalité d'avoir initié ces projets. Nous avons pris contact avec plusieurs associations. Nous avons également commencé à examiner les possibilités de réhabilitation de l'hôtel-bar-restaurant du Mail. Nous avons établi des relations avec nombre d'interlocuteurs et autorités et répondu à de nombreuses sollicitations. Nous avons aussi naturellement géré les affaires du quotidien municipal.

Je me permets de souligner l'engagement de mes collègues adjoints et conseillers municipaux ainsi que celui des agents municipaux dans cette période très lourde en charge de travail d'un début de mandat. Je les remercie, de même que ceux qui nous ont apporté leurs encouragements.

Jean-Marc BELORGEY

# ATTRIBUTIONS DES ADJOINTS ET COMMISSIONS

**Jean-Marc BELORGEY** : maire - conseiller communautaire

**Alain CHANTELOUP** : premier adjoint - Voirie, entretien du patrimoine naturel - conseiller communautaire

**Marylène SERRAULT** : deuxième adjointe - Action sociale, mobilité, lien avec la population, communication, culture, événementiel - relation avec les associations

**Jonathan PERRONE** : troisième adjoint - Ecole, enfance et jeunesse - Bâtiments communaux, fleurissement et entretien paysager du bourg et des hameaux - Numérique, télécommunications

**Valérie VROMANT** : quatrième adjointe - Urbanisme, développement de l'habitat, préservation et amélioration de l'habitat

## LES COMMISSIONS

**Voirie, entretien du patrimoine naturel** : Pascal BERTHELOT, Sylvain DEROUET, Jonathan PERRONE, Maé SASSIER, sous la supervision d'Alain CHANTELOUP

**Bâtiments communaux, fleurissement, entretien paysager des espaces bâtis** : Sylvain DEROUET, Mikaël GAUDRON, Germain RAYSSEGUIER, Paola SASSIER, Valérie VROMANT, sous la supervision de Jonathan PERRONE

**Urbanisme et habitat (développement, préservation et amélioration)** : Pascal BERTHELOT, Anne-Lise BLAIS BONNIGAL, Mikaël GAUDRON, Marylène SERRAULT, sous la supervision de Valérie VROMANT

**Ecole, enfance et jeunesse** : Gwendolyn AMAND, Laëtitia MOREAU, sous la supervision de Jonathan PERRONE

**Action sociale, mobilité, lien avec la population, communication, culture, événementiel, relation avec les associations** : Gwendolyn AMAND, Anne-Lise BLAIS BONNIGAL, Laëtitia MOREAU, Germain RAYSSEGUIER, Caroline PELLOT, Paola SASSIER, sous la supervision de Marylène SERRAULT

## LA SAISINE DE VOS ÉLUS ET DES SERVICES COMMUNAUX UN PROCESSUS CLAIR ET EFFICACE

La municipalité a été élue pour veiller à l'intérêt commun des habitants, et elle s'engage à traiter vos demandes de manière rapide et transparente. Que ce soit une question, une suggestion, une réclamation ou une démarche, une procédure pour garantir le suivi et l'efficacité du traitement de vos sollicitations a été mise en place.

Comment saisir vos élus ou les services de la commune ? Plusieurs canaux sont à votre disposition :

- accueil physique : venez directement à la Mairie pendant les heures d'ouverture (lundi, mardi, jeudi, vendredi de 14h à 17h).



- téléphone : contactez la mairie par téléphone aux horaires habituels standard téléphonique au 02 47 57 84 19 ouvert lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h.



- courrier postal : envoyez votre demande par voie postale à l'adresse de la mairie (4 rue de la Mairie 37150 Luzillé)



- courrier électronique : adressez-nous un courriel à l'adresse officielle de la mairie (mairie@luzille.fr)

- site internet de la mairie : une section dédiée est disponible sur le site pour vos démarches en ligne (www.luzille.fr)

Nous vous invitons à toujours formaliser vos demandes par écrit. Si vous formulez une réclamation oralement auprès du maire, d'un adjoint ou d'un conseiller municipal, il vous sera demandé de la réitérer par écrit auprès du secrétariat. Cette démarche assure que votre demande est bien enregistrée et prise en compte dans notre système.

Toute demande adressée à la mairie fait l'objet d'un enregistrement et d'un suivi afin d'assurer son traitement dans les meilleurs délais possibles. Une réponse écrite est apportée au demandeur dès que l'instruction de la demande est finalisée.

Cette procédure vise à renforcer notre engagement envers vous, en garantissant la traçabilité, la réactivité et la qualité de nos réponses.

## QUELQUES RAPPELS



Il n'y a pas de miracle. La nouvelle municipalité a déjà constaté ou a été avertie à plusieurs reprises de comportements peu soucieux du voisinage. Quelques rappels semblent donc de mise.

### Divagation des chiens sur la voie publique

La municipalité est régulièrement confrontée à des réclamations concernant des chiens errant sur la voie publique. Il est rappelé que la divagation des animaux peut entraîner pour tous, en plus des nuisances, des risques d'accident. Chaque propriétaire est donc invité à veiller à ce que son animal reste sous contrôle et à respecter ses obligations en matière de sécurité et de propreté. La commune dispose d'une convention pour la mise en fourrière des chiens errants, qui sera mise en oeuvre aux frais des propriétaires négligents si besoin.



### Stationnement et vitesse : respecter les règles et les autres



Des comportements inadaptés en matière de stationnement et de vitesse sont régulièrement constatés : véhicules gênant la circulation, trottoirs occupés, accès bloqués ou stationnements dangereux. Le respect du Code de la route et des règles de stationnement est indispensable pour garantir la sécurité de tous. Chacun est invité à faire preuve de civisme et de vigilance dans l'usage de l'espace public.

### Interdiction des feux extérieurs

Les feux extérieurs de déchets sont interdits. Ces brûlages génèrent des nuisances pour le voisinage, des risques d'incendie et une pollution importante de l'air. Les déchets doivent être déposés en déchetterie où la plupart pourront être valorisés.



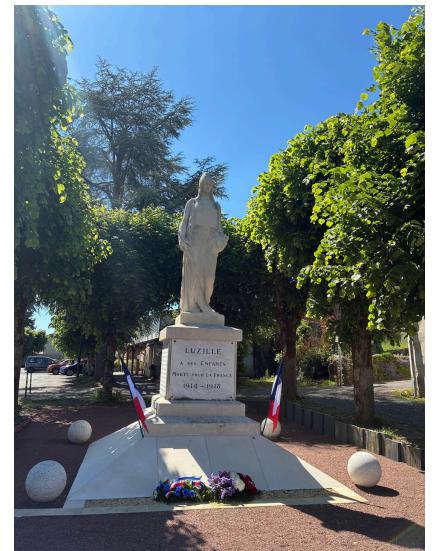
La municipalité remercie les habitants pour leur compréhension et leur coopération, afin de préserver un cadre de vie agréable et respectueux de tous. Un non respect de ces règles pourrait exposer à une verbalisation.

## COMMÉMORATION DU 8 MAI 1945

Ce 8 mai 2026, la première cérémonie commémorative conduite par la nouvelle municipalité a été à la fois dynamique et chargée d'émotion.

La prestation musicale de la Fanfare municipale et de la Chorale face au Monument aux morts, suivie d'un défilé sans doute inattendu dans certaines rues du bourg de Luzillé, ont donné à la cérémonie une dimension particulièrement émouvante et solennelle. Notre commune a le privilège de pouvoir compter sur de tels talents et sur cet engagement musical pour accompagner les moments importants de la vie locale.

Un hommage vivant et profondément ancré dans notre mémoire collective a ainsi pu être rendu à toutes les femmes et tous les hommes qui se sont battus pour la liberté de la France, y compris venant d'autres pays d'Europe.



Merci aux musiciens, aux choristes, au porte-drapeau, aux membres de l'Union nationale des combattants, aux gendarmes de la brigade de Bléré et aux pompiers du centre de secours Val de Cher-Bléré, aux luzilloises et luzillois.

Toutes les personnes présentes ont contribué à la réussite de cette belle cérémonie de mémoire et de transmission.

## DU CÔTÉ DES SÉNIORS

Chaque troisième jeudi du mois, le groupe continue de s'étoffer dans une ambiance chaleureuse et conviviale. Ces rencontres sont l'occasion de passer un agréable moment autour de différents jeux. Au-delà du jeu, chacun apprécie également le plaisir simple de se retrouver autour d'un verre, d'un gâteau à partager.

Après quelques jeudis d'activités organisées hors des locaux habituels, le retour à la maison des associations est programmé à compter du mois de juin. Les rencontres seront maintenues durant l'été. Prochaines dates à ne pas manquer, de 14h30 à 17h :

- le jeudi 18 juin
- le jeudi 16 juillet
- le jeudi 20 août



Le jeudi 18 juin, afin de célébrer le retour à la maison des associations ainsi que l'arrivée de l'été, les participants auront le plaisir de se retrouver pour un repas partagé à partir de 12h30, avant l'après-midi jeux.

La nouvelle municipalité souhaite réaffirmer pleinement son engagement en faveur des seniors de la commune, en poursuivant et en déployant des actions favorisant le bien-être, le lien social et le maintien de l'autonomie.

Plusieurs dossiers sont actuellement à l'étude pour la rentrée de septembre, parmi lesquels la reprise des séances de gymnastique, la programmation d'ateliers en partenariat avec la Communauté de communes, ainsi qu'un nouveau projet porté par la Mutualité Française intitulé "Ensemble racontons notre histoire".

## MAISON DES ASSOCIATIONS

Les travaux de la maison des associations ont été réceptionnés en mai. Après un travail de nettoyage et de réaménagement mené par une équipe de bénévoles, la maison des associations pourra vous accueillir à nouveau en juin, avec un nouveau mode de gestion des clés.

## À VOTRE AGENDA

- 6 et 7 juin : Luzillé en fête avec le traditionnel feu d'artifice offert par la municipalité
- 4 juillet : Luziguette



### Comité de rédaction

Directeur de publication : Jean-Marc Belorgey  
Conception : Marylène Serrault, Laëtitia Moreau, Jonathan Perrone  
Impression : La Renaissance Lochoise  
Toute reproduction partielle ou totale est interdite.

## POUR UN NOUVEAU DÉPART DE LUZIBOOKS

AG LE 24 JUIN 2026



La municipalité invite chaleureusement les habitants à participer à l'assemblée générale de l'association Luzibooks qui se tiendra le mercredi 24 juin à 19h à la maison des associations.

Dans une commune rurale, une bibliothèque associative est bien plus qu'un simple lieu de prêt de livres. C'est un espace de rencontre, de partage et de culture, ouvert à toutes les générations. Petits et grands peuvent s'y retrouver pour découvrir, échanger, apprendre et faire vivre ensemble la lecture et la vie culturelle locale.

Afin de permettre à cette bibliothèque de poursuivre son activité et de continuer à exister au cœur de notre commune, la présence et l'implication des habitants sont essentielles.

Venez nombreux participer à cette assemblée générale et soutenir cette belle initiative associative au service de tous.



## UNE INSTALLATION RUE DU 14 JUILLET

Le local multi-commerces situé rue du 14 juillet accueille depuis début mai une pâtisserie. Après quelques travaux, la partie laboratoire est désormais louée à "Mimie Déj", une pâtisserie qui sillonne les communes alentours avec son food-truck pour proposer ses pâtisseries gourmandes. Mais ses services ne s'arrêtent pas là. Il est possible de faire appel à elle pour la création d'une pâtisserie sur mesure, pour un brunch, pour un snack rapide, pour des mignardises. Nous lui souhaitons la bienvenue sur la commune de Luzillé !



## DÉPART D'UN AGENT

Suite à une opportunité d'évolution professionnelle, Florent Perronet a quitté l'équipe d'agents techniques de la commune. La municipalité le remercie pour le travail accompli et lui souhaite une belle réussite dans ses nouvelles fonctions.

Un recrutement est en cours, avec plusieurs candidatures à l'étude.

Durant cette période de transition, d'autant plus difficile avec une activité importante, tout est mis en oeuvre afin de maintenir un niveau d'entretien convenable, notamment les espaces extérieurs (fauchage, tonte, massifs, abords des bâtiments...).